



LE PROJET ASSOCIATIF 2018-2022



P 5	1 - UNE ASSOCIATION FONDÉE SUR DES VALEURS ET DES EXPERTISES
P 6-7	1-1 Des principes socles <ul style="list-style-type: none">■ La solidarité est le sens de son action■ La laïcité est le principe de son action■ Pour une société inclusive et une participation effective des personnes accompagnées■ Un engagement ancré dans le fait associatif et l'économie sociale et solidaire
P 8-9	1-2 Une association au service des jeunes et de leurs familles <ul style="list-style-type: none">■ Une implication dans les champs de la santé, de l'éducation, du social et des loisirs■ Une action qui s'ouvre à un public élargi■ Une place privilégiée faite aux familles
P 10	1-3 Une association qui tire son savoir-faire de la richesse de ses ressources
P 11	1-4 Une gouvernance associative au service du projet institutionnel <ul style="list-style-type: none">■ Une gouvernance démocratique et transparente■ Une organisation structurée
P 12	1-5 Un projet associatif guidé par le projet fédéral des PEP <ul style="list-style-type: none">■ La déclinaison du projet fédéral■ La contribution de l'association à la structuration régionale des PEP
P 13	2 - LES ORIENTATIONS DU PROJET ASSOCIATIF 2018-2022
P 14-15	Orientation 1 : répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles dans un contexte d'évolutions sociétales
P 16-17	Orientation 2 : encourager l'innovation sociale et la recherche pour construire des réponses nouvelles <ul style="list-style-type: none">■ Pour le développement de solutions innovantes■ Pour une association ouverte à la recherche et au développement
P 18-19	Orientation 3 : promouvoir la transversalité et les synergies au bénéfice des parcours <ul style="list-style-type: none">■ Pour le décloisonnement des secteurs et le développement de la transversalité■ Pour une coordination renforcée en faveur de la continuité des parcours
P 20	Orientation 4 : construire un projet social fondé sur une organisation participative <ul style="list-style-type: none">■ Pour un modèle collaboratif et responsable de management■ Pour un projet social en faveur de la responsabilisation de chacun
P 21	Orientation 5 : poursuivre et consolider le développement associatif en cohérence avec les besoins du territoire <ul style="list-style-type: none">■ Pour un développement externe ciblé■ Pour le renforcement de la visibilité de l'association sur son territoire
P 22	3 - MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET ASSOCIATIF <ul style="list-style-type: none">■ Les modalités de suivi de la mise en œuvre du projet■ Le plan d'actions du projet associatif

Avant-propos

Le nouveau projet associatif de notre association, désormais « Les PEP Grand Oise », s'inscrit dans la poursuite et l'amplification des évolutions qu'elle a entreprises ces dernières années.

Ces évolutions sont une nécessité du fait du changement du contexte dans lequel nous agissons avec, entre autres :

- . l'extension du territoire sur lequel nous opérons. Il concernait le département de l'Oise, depuis la création de notre association en 1926, et s'étend aujourd'hui à celui du Val d'Oise,*
- . les nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes et de leur famille dans lesquelles nous inscrivons nos actions (réponse accompagnée pour tous, inclusion, reconnaissance des personnes comme auteur et acteur de leur parcours...),*
- . le nécessaire développement de synergies territoriales pour améliorer l'organisation des parcours,*
- . les nouvelles logiques tarifaires (réforme SERAFIN PH) et budgétaires (EPRD) qui nécessitent un renforcement du pilotage de l'activité ainsi que la recherche de financements nouveaux.*

Notre association se doit de tout mettre en œuvre, sur son territoire, pour répondre à ces nouveaux enjeux dans le respect de ses valeurs, du sens et des principes de son action.

Aujourd'hui elle administre :

- . 8 établissements et services recevant chaque année, sur une vingtaine de lieux, plus de 4 000 jeunes en difficultés dans leur développement et leurs apprentissages, porteurs de handicaps ou encore gravement malades ou accidentés ;*
- . un service éducation et loisirs avec 2 centres de vacances et classes de découvertes.*

Récemment, 2 plateformes de dépistage précoce de l'autisme pilotées à partir des CMPP et un accueil pour jeunes ayant des troubles du spectre autistique à l'EMP ont été mis en place.

Notre association emploie 411 salariés et gère, sans but lucratif, un budget annuel de près de 25 millions d'euros. Elle s'inscrit dans les principes de l'économie sociale et solidaire.

En conformité avec ses valeurs et les préconisations du projet de notre fédération nationale, elle a vocation à développer des structures sociales de proximité, visant à réduire les inégalités territoriales.

Il nous paraît nécessaire de préciser qu'au-delà de la lisibilité de nos actions, être un acteur du territoire c'est avant tout, pour nous, répondre aux besoins des personnes et être mobilisé sur notre périmètre d'intervention. C'est pourquoi, si notre association a la volonté de compter parmi les acteurs du territoire c'est en promouvant ses valeurs, ses spécificités et ses savoir-faire.

Le projet que vous allez lire a été élaboré avec le souci d'une démarche participative. Les acteurs de notre association : bénévoles, salariés, familles des jeunes accueillis ont répondu présent et ont participé à des échanges riches et utiles. C'est ainsi qu'un séminaire de lancement de la réflexion sur le projet puis sa restitution ont réuni 141 personnes, 103 ont participé à une journée collaborative d'échanges sur différents thèmes du projet, 8 ateliers ont réuni au total 126 participants. Une enquête sur la connaissance et la perception de notre association, un journal du projet et un espace numérique dédié ont été réalisés.

Ce nouveau projet nous engage et c'est avec le concours et la volonté de tous que nous pourrons le réaliser.

Jean-Luc Caron, Président des PEP Grand Oise

1 - Une association fondée sur des valeurs et des expertises

1-1 Des principes sociaux

L'association Les PEP Grand Oise, mouvement d'éducation populaire, agit en faveur d'une émancipation permettant l'accès de tout citoyen à l'ensemble de ses droits.

Sous le statut juridique de la loi du 1er juillet 1901, à but non lucratif, créée en 1926, elle est affiliée à la Fédération Générale des PEP (FGPEP) reconnue d'utilité publique depuis le 16 août 1919 et ayant passé convention avec les ministères de l'Éducation Nationale, de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture ainsi que la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

L'association agit dans le cadre des orientations du projet quinquennal 2018-2022 de la Fédération Générale des PEP qu'elle contribue, par son action, à mettre en œuvre.

■ La solidarité est le sens de son action

Ouverte à toutes et tous, à tous les stades de leur vie, l'association apporte, à travers ses activités, un soutien à des personnes en situation de fragilité du fait notamment de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Elle contribue à la lutte contre les exclusions et les inégalités, à l'éducation à la citoyenneté, à la préservation et au développement du lien social.

■ La laïcité est le principe de son action

S'adressant à toutes et tous, son action s'exerce dans le total respect de la liberté de conscience et de croyance de chacun. La laïcité a toujours été au service d'une société éclairée que l'association, comme l'école, s'attache à construire. En ce sens, l'association bénéficie de l'agrément national « mouvement complémentaire » de l'école, son partenaire historique.

■ Pour une société inclusive et une participation effective des personnes accompagnées

Face aux inégalités et aux exclusions générées par la société, l'association milite pour une société inclusive qui vise, dans un égal respect et une égale attention à tous les citoyens, à ce que les attentes et les projets de vie des personnes soient toujours au cœur des décisions qui peuvent être prises les concernant.

Dans la société inclusive, démocratique et fraternelle, ce sont aussi les structures et les systèmes qui doivent évoluer pour permettre aux personnes d'accéder au droit commun, au cours d'un parcours individualisé, sous-tendu par la préoccupation d'émancipation.

C'est pourquoi l'association entend la notion d'inclusion comme dépassant celle d'intégration. Cette dernière concède certes une place à chacun dans le champ social ; mais la personne n'est pas toujours pour autant prise en compte. L'inclusion doit permettre à chaque personne d'être au cœur des décisions prises avec elle et par elle.

■ Un engagement ancré dans le fait associatif et l'économie sociale et solidaire

L'association s'engage à :

- concourir au développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales,
- inscrire son action dans le respect des principes de l'économie sociale et solidaire à laquelle elle appartient, et notamment dans celui des bonnes pratiques inscrites à l'article 3 de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 concernant notamment :
 - les modalités effectives de gouvernance démocratique,
 - la concertation dans l'élaboration de la stratégie de l'association,
 - la territorialisation de l'activité économique et des emplois,
 - la politique salariale et l'exemplarité sociale, la formation professionnelle, les négociations annuelles obligatoires, la santé, la sécurité au travail et la qualité des emplois,
 - le lien avec les usagers et la réponse aux besoins non couverts des populations,
 - la situation de l'entreprise en matière de diversité, de lutte contre les discriminations et d'égalité réelle entre les femmes et les hommes : égalité professionnelle et de présence dans les instances dirigeantes élues.

L'association repose sur l'engagement de bénévoles et de professionnels qui participent, par leur action respective, à la mise en œuvre de ses orientations.

Association militante mais aussi gestionnaire et employeur de plus de 400 salariés, elle constitue aujourd'hui une entreprise solidaire au service de plusieurs milliers d'enfants et de jeunes en situation de handicap ou de difficultés sociales.

1-2 Une association au service des jeunes et de leurs familles

L'association déploie ses activités sur un périmètre qui s'étend aux départements de l'Oise (60) et du Val-d'Oise (95) :

■ des activités médico-sociales

Ce sont plus de 4 000 enfants, adolescents et jeunes adultes qui sont accompagnés.

■ des activités sociales, éducatives et de loisirs,

■ près de 2 500 enfants et adolescents participent à une classe de découvertes,

■ 300 enfants, adolescents et jeunes adultes partent en séjours de vacances,

■ plus de 130 enfants et adolescents bénéficient d'un accompagnement pédagogique à domicile.

■ Une implication dans les champs de la santé, de l'éducation, du social et des loisirs.

■ Des activités médico-sociales :

Des centres de consultation pour les enfants présentant des difficultés de développement, dans leurs apprentissages ou plus généralement d'ordre psychologique.

■ 1 Centre Médico-Psycho-Pédagogique à Beauvais (C.M.P.P)

Et ses antennes :

- C.M.P.P. de Notre-Dame-du-Thil à Beauvais
- C.M.P.P. de Chambly
- C.M.P.P. de Chaumont-en-Vexin
- C.M.P.P. de Grandvilliers
- C.M.P.P. de Méru

■ 1 Centre Médico-Psycho-Pédagogique à Compiègne (CMPP)

Et ses antennes :

- C.M.P.P. de Clermont
- C.M.P.P. de Mouy
- C.M.P.P. de Noyon
- C.M.P.P. de St Just-en-Chaussée
- C.M.P.P. de Breteuil

■ 1 Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile – Troubles Sévères du Langage et des Apprentissages à Compiègne (S.E.S.S.A.D. – T.S.L.A.). Le S.E.S.S.A.D. - T.S.L.A. accompagne les enfants et adolescents, atteints de troubles sévères du langage oral, écrit et des apprentissages.

■ 2 plateformes de diagnostic précoce de l'autisme chez l'enfant

- 1 plateforme adossée au C.M.P.P. de Beauvais,
- 1 plateforme adossée au C.M.P.P. de Compiègne.

■ 1 Externat Médico-Pédagogique de Voisinlieu à Beauvais (E.M.P) Etablissement médico-social pour jeunes déficients intellectuels et jeunes avec autisme.

■ 1 Service Spécialisé de Soutien à l'Intégration à Voisinlieu (S.S.S.I.) Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile pour jeunes déficients intellectuels.

Ses antennes :

- S.S.S.I.-Sud à Méru,
- S.S.S.I.-Nord à Marseille-en-Beauvaisis.

■ 2 Services d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile pour les jeunes déficients visuels.

- 1 service d'Aide et d'Intégration des Déficiants Visuels à Agnetz (S.A.I.D.V.)
- 1 Service d'Intégration pour Aveugles et Malvoyants à Cergy-St-Christophe (S.I.A.M.)

■ 1 Ecole Intégrée Danielle Casanova à Argenteuil (E.I.D.C.)

Etablissement et services d'accompagnement, d'éducation et de soins spécialisés pour les jeunes déficients auditifs.

■ Des activités sociales, éducatives et de loisirs :

■ 1 Service d'offres de classes de découvertes et vacances situé à Beauvais,

■ 1 Centre de vacances à Saint-Martin-en-Vercors,

■ 1 Centre de vacances à Clairoix.

■ 1 Service d'Accompagnement Pédagogique A Domicile situé à Beauvais (S.A.P.A.D.)

Service en charge de la scolarisation à domicile des enfants malades ou accidentés.

■ Une action qui s'ouvre à un public élargi

Si les différents dispositifs de l'association accueillent principalement des enfants et des jeunes, leur action s'adresse également aux jeunes adultes qu'ils deviennent et à leurs familles.

En effet, l'intervention de l'association s'inscrit dans et en faveur de la continuité des parcours.

Au-delà des secteurs du médico-social et de l'éducation, les jeunes accompagnés ont vocation à devenir citoyens et acteurs de la société. L'action de l'association vise ainsi à les accompagner vers cette citoyenneté épanouie et entière.

Tenir compte de ce public élargi, c'est à la fois mettre en œuvre les moyens permettant de répondre à leurs besoins, développer des solutions nouvelles et adaptées, mais aussi intégrer ce public comme partie prenante de l'association et plus seulement de l'établissement ou du service qui les accueille.

■ Une place privilégiée faite aux familles

Les familles ne sont pas seulement les proches aidants des jeunes accueillis, mais aussi un public à part entière.

Elles sont des partenaires privilégiés de l'association. L'évolution récente des statuts, qui prévoient de réserver au moins deux postes d'administrateurs aux familles, en témoigne.

Cet étroit partenariat répond en effet à la double vocation :

■ d'une part accompagner et soutenir les proches aidants des jeunes accueillis par les PEP pour leur offrir l'information, l'orientation ou le répit dont ils ont besoin,

■ d'autre part accompagner des familles en difficulté dans leur parentalité et leur fratrie pour leur permettre de construire des liens pérennes et solides avec leur enfant ou leur frère et sœur.

Par ailleurs, l'association s'attache à proposer le meilleur accompagnement possible pour chaque jeune en s'appuyant sur les familles, reconnues dans leur expertise singulière.

1-3 Une association qui tire son savoir-faire de la richesse de ses ressources

La richesse de l'association est fondée, notamment, sur la diversité des compétences et le potentiel issu de cette pluridisciplinarité.

L'association s'appuie sur des bénévoles actifs et des professionnels experts :

- des professionnels de santé,
- des professionnels de l'éducation,
- des professionnels de l'animation socio-culturelle,
- des professionnels des fonctions managériales, administratives et de support.

L'association **veille à la reconnaissance de ses savoir-faire en interne, mais aussi auprès de ses partenaires extérieurs**, notamment des pouvoirs publics.

A cet égard, l'association encourage la capitalisation sur les compétences qu'elle recouvre, notamment en développant des formations internes et des échanges d'expertises.

C'est en appui sur ses ressources humaines que le présent projet associatif a vocation à être porté et diffusé.

1-4 Une gouvernance associative au service du projet institutionnel

■ Une gouvernance démocratique et transparente

La gouvernance de l'association a vocation à s'organiser de manière démocratique et participative.

Celle-ci vise un modèle de gouvernance reposant sur **les principes de transparence et de lisibilité**, ainsi que sur la **coopération de tous** les acteurs de l'association.

Pour ce faire, les statuts de l'association et son règlement intérieur définissent des principes de fonctionnement au service de cette gouvernance :

- l'association est administrée par un Conseil d'Administration,
- les rôles de ses instances statutaires – Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau – sont clairement définis : ces instances déterminent la politique associative et représentent l'association,
- la Direction Générale est garante de la déclinaison du projet associatif auprès des professionnels, et de l'articulation entre le politique et l'opérationnel,
- les rôles et les pouvoirs sont répartis entre les dirigeants bénévoles et les salariés de l'association tout en favorisant la richesse des échanges que permettent les regards croisés,
- la circulation de l'information est encouragée à tous les niveaux pour favoriser des prises de décisions éclairées,
- le développement durable, économique, social et environnemental s'exprime notamment à travers l'appartenance de l'association à l'économie sociale et solidaire.

L'association veille à consolider les instances existantes et à leur permettre de jouer pleinement leur rôle, au service du projet associatif.

Suite au rapprochement des deux entités départementales, celui-ci acte un rapprochement également fonctionnel, culturel et structurel, propice à ce changement d'échelle et aux nouveaux enjeux de croissance.

■ Une organisation structurée

L'association se structure autour de pôles qui recouvrent des expertises thématiques complémentaires, pilotés chacun par une direction de pôle. Ceux-ci ont vocation à travailler étroitement ensemble.

La Direction Générale et les services du siège assurent le pilotage stratégique des différentes missions de l'association et veillent à la cohérence d'ensemble afin de garantir la mise en œuvre des orientations associatives.

Cette organisation favorise une gestion efficiente au service d'un projet militant.

L'association rend compte très régulièrement de sa bonne gestion et de la bonne utilisation des financements publics.

Elle répond aux obligations qui sont les siennes et développe des outils de contrôle interne.

1-5 Un projet associatif guidé par le projet fédéral des PEP

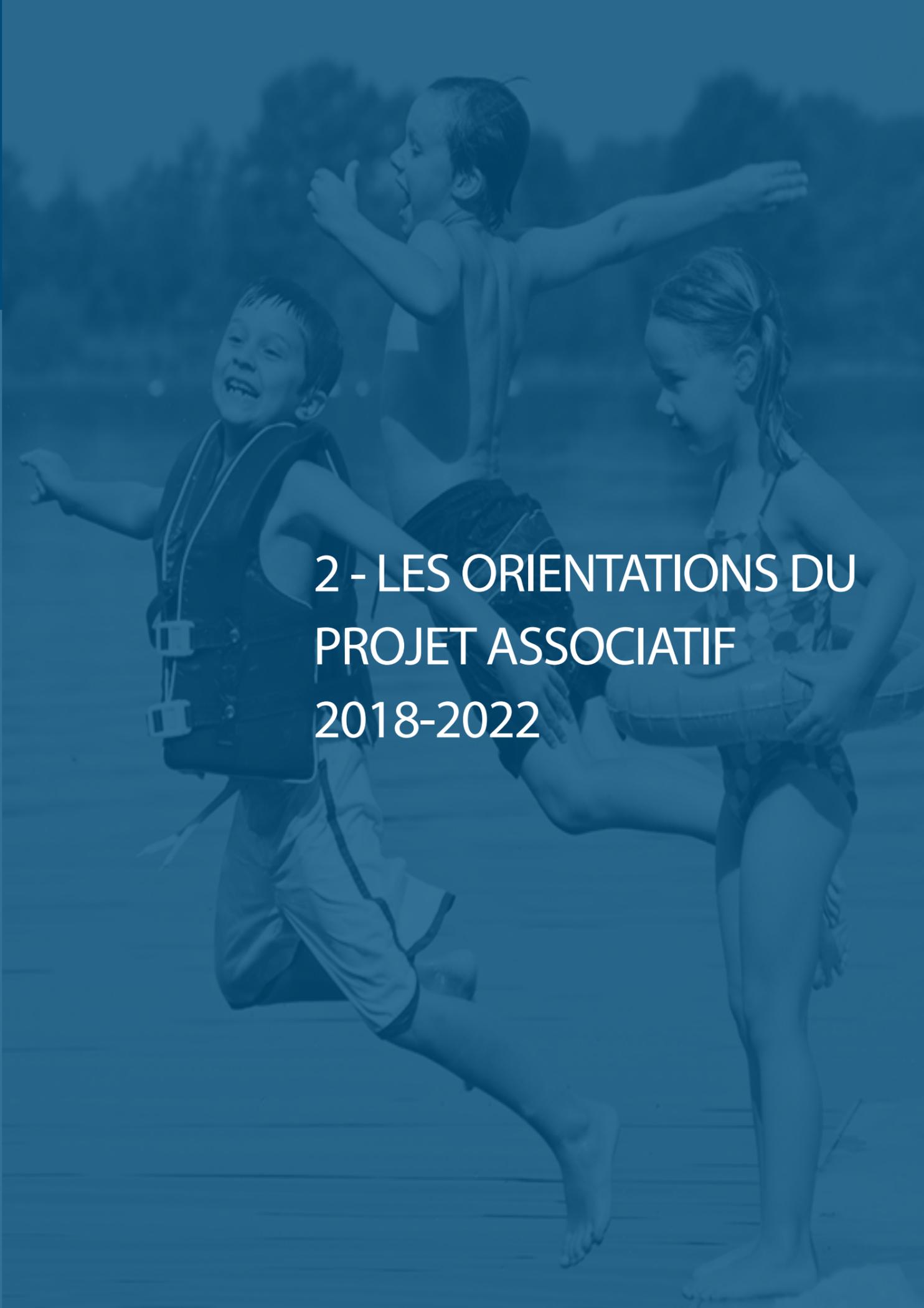
■ La déclinaison du projet fédéral

Les orientations de l'association font naturellement écho aux quatre objectifs stratégiques de la Fédération générale des PEP, à savoir :

- promouvoir et partager ses valeurs et ses engagements,
- développer ses projets et son organisation de manière démocratique et participative,
- développer l'offre PEP sur tous les territoires pour répondre au mieux aux besoins par une mise en synergie de ses moyens et compétences dans l'ensemble du réseau,
- prendre en compte les mutations de ses secteurs métiers et développer une politique ressource renforcée, coordonnée et structurée pour accompagner tous les acteurs.

■ La contribution de l'association à la structuration régionale des PEP

L'association s'inscrit dans les organisations régionales au vu du nouveau découpage administratif de l'Etat (les 13 nouvelles régions) en se référant aux statuts fédéraux qui initient, non plus des U.R.P.E.P., mais des Associations Régionales des Pupilles de l'Enseignement Public (A.R.P.E.P.).



2 - LES ORIENTATIONS DU PROJET ASSOCIATIF 2018-2022

Orientation 1 : répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles, dans un contexte d'évolutions sociétales

Consciente des évolutions et des enjeux majeurs auxquels elle doit répondre dès à présent pour demeurer un acteur du territoire, et continuer à y développer son action, l'association s'organise pour porter une attention permanente aux attentes et besoins de son environnement, les analyser et se donner les moyens d'y répondre.

Le présent projet associatif a pour ambition qu'administrateurs et salariés partagent une vision commune et pertinente de ces enjeux.

■ Orientations 2018-2022

L'association se donne pour les cinq prochaines années, les ambitions suivantes :

- orientation 1 : répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles, dans un contexte d'évolutions sociétales,
- orientation 2 : encourager l'innovation sociale et la recherche pour construire des réponses nouvelles,
- orientation 3 : promouvoir la transversalité et les synergies au bénéfice des parcours,
- orientation 4 : construire un projet social fondé sur une organisation participative,
- orientation 5 : poursuivre et consolider le développement associatif en cohérence avec les besoins du territoire.

■ Répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles, dans un contexte d'évolutions sociétales

Des besoins ont d'ores et déjà été identifiés sur le territoire auxquels l'association est en capacité de répondre plus avant.

■ Permettre à tous les jeunes de se développer dans toutes les dimensions de leur personne.

En poursuivant le décloisonnement de ses deux grands secteurs d'intervention (le Social, l'Education et les Loisirs (S.E.L.) d'une part, le médico-social et le soin d'autre part) l'association intègre dans ses pratiques le nouveau paradigme qu'elle s'est donné : la continuité et la cohérence des parcours en tenant compte de l'ensemble des dimensions de la personne.

Par sa vocation sociale et universelle, le secteur S.E.L. contribue à l'inclusion de tous les jeunes.

■ Accompagner la dynamique inclusive

L'accompagnement par des dispositifs du milieu ordinaire ne se décrète pas, il nécessite appui et soutien. L'association souhaite mettre son expertise au service des familles et des équipes de ces dispositifs de droit commun (écoles, multi-accueils, accueils collectifs de mineurs, etc.), afin de les encourager à accueillir des jeunes en situation de handicap.

■ Développer des actions de prévention en santé

L'association identifie l'importance de développer des actions de prévention à l'attention des différents publics qu'elle accompagne.

Les connaissances capitalisées au sein du réseau PEP nous aideront à mettre en place des actions de sensibilisation, de dépistage précoce et de conseils aux familles.

■ S'inscrire concrètement dans la démarche « une réponse accompagnée pour tous » (RAPT), en collaboration avec l'ensemble des partenaires du territoire.

L'association est engagée dans cette démarche collective et entend contribuer à sa mise en œuvre concrète.

A cet égard, la fin d'un accompagnement demeure une phase de fragilisation pour nombre de jeunes, parfois source de rupture.

L'association identifie le besoin de renforcer l'accompagnement des jeunes en matière d'orientation scolaire et professionnelle, **d'harmoniser et de systématiser ses services de suite** pour garantir à chaque jeune qui le demande un soutien dans son parcours de jeune adulte vers l'autonomie et l'emploi.

■ Développer des services dédiés aux familles

Les familles expriment souvent leur isolement, l'absence de réseaux d'échanges, de partage entre familles, le manque d'information, etc.

C'est dans cette perspective que l'association estime pertinent de développer à leur attention des actions spécifiques.

Orientation 2 : encourager l'innovation sociale et la recherche pour construire des réponses nouvelles



L'association valorise l'innovation :

- **au niveau des modalités de travail**, l'association encourage les expérimentations,
- **en termes d'offre**, l'association se donne pour objectif de penser et de construire des solutions nouvelles en réponse à l'évolution des besoins du territoire,
- **au plan externe**, l'association contribue et participe à la mise en œuvre d'actions innovantes sur son territoire en agissant aux côtés des réseaux, collectivités et acteurs spécialisés.

■ Pour le développement de solutions innovantes

L'association a ainsi l'ambition de créer les conditions et le terreau qui favorisent la coopération et les expérimentations, qui permettent à chacun d'être porteur d'idées et d'oser proposer.

Les initiatives locales au sein du réseau de l'association ne doivent pas rester confidentielles.

Promouvoir « l'esprit d'innovation » passe par la création d'un environnement propice aux échanges et aux expérimentations, notamment en matière de management, mais aussi par une bonne connaissance des partenaires ressources sur lesquels s'appuyer.

En matière d'offre, il ne s'agit pas de transformer l'ensemble des réponses aujourd'hui apportées, mais de s'interroger en permanence sur l'adaptation de ces réponses.

Il peut s'agir de réponses complémentaires à mettre en place, de renforts extérieurs, voire de solutions nouvelles à développer.

L'adaptation et l'enrichissement de l'offre dans le secteur SEL pourra se traduire par la recherche de nouvelles destinations, le développement de nouvelles activités, l'identification de nouveaux moyens d'accès aux services, ainsi que la réponse à des appels à projets.

■ Pour une association ouverte à la recherche et au développement

En raison de la diversité de ses activités et des compétences qu'elle recouvre, l'association dispose d'un potentiel de recherche au service des publics.

C'est pourquoi, elle souhaite poursuivre son ouverture à de tels projets.

Il s'agit au préalable de valoriser le potentiel de recherche au sein de l'association, de communiquer davantage en interne sur les travaux effectués sur le terrain des PEP, de poursuivre et développer les projets de recherche-action en cours.

Accueillant d'ores et déjà des étudiants faisant de leur stage au sein de l'association un terrain de recherche, celle-ci ambitionne de s'investir plus avant.

A cet égard, l'association identifie plusieurs enjeux à explorer : s'investir dans la construction de modules de formations, approfondir ses liens avec les universités, développer de nouveaux projets de recherche-action, etc...



Orientation 3 : promouvoir la transversalité et les synergies au bénéfice des parcours

■ Pour le décloisonnement des secteurs et le développement de la transversalité

Afin de déployer le potentiel de ses expertises et savoir-faire au bénéfice des parcours des personnes accompagnées, l'association souhaite favoriser un travail en transversalité au quotidien.

Par transversalité, l'association entend les échanges d'expertises et l'enrichissement des compétences, la mobilité des idées mais également celle des professionnels. L'enjeu est ainsi de favoriser les synergies internes entre professionnels - le « travailler avec ».

La transversalité entre les structures médico-sociales de l'association a également vocation à s'intensifier afin de donner un sens réel à la notion de parcours. Mais cette transversalité doit également permettre d'améliorer la capitalisation des bonnes pratiques et l'analyse des évolutions sectorielles.

Les interconnexions entre les secteurs du médico-social d'une part, du social, de l'éducation et des loisirs d'autre part, ont vocation à se poursuivre au bénéfice des personnes accompagnées et de leurs familles.

En effet, les actions de l'association sont centrées sur la personne - à la fois unique et multidimensionnelle.

En accueillant une personne - enfant ou adulte - c'est à l'ensemble de ses dimensions que l'association veut répondre directement ou indirectement. Forte de ces deux secteurs complémentaires, l'association ambitionne de renforcer leur coordination (tels que l'usage des centres de vacances comme lieu de répit, d'éveil, d'épanouissement des bénéficiaires du secteur médico-social).

Ce décloisonnement se joue également au niveau professionnel par le rapprochement des cultures professionnelles représentées au sein de l'association.

En favorisant un langage partagé et une connaissance mutuelle approfondie entre ses différents acteurs, l'association valorise les complémentarités.

Elle fait de la pluridisciplinarité qui la constitue un atout. Le renforcement d'une culture professionnelle commune permet de donner tout son sens au « faire équipe » que l'association promeut.

■ Pour une coordination renforcée en faveur de la continuité des parcours

La préoccupation première de l'association est la qualité et la continuité du parcours de l'enfant ou du jeune et de sa famille.

A cette fin, nous l'avons vu, il est indispensable de construire de solides coordinations en interne au sein de l'association et en externe avec les partenaires.

L'association s'engage, dès lors qu'une situation n'a pas de solution immédiate, à solliciter les compétences utiles en interne et auprès des partenaires externes concernés, afin de construire collectivement une réponse adaptée.

En matière de coordination externe, l'association mesure l'importance de faire bénéficier de l'ensemble des partenariats noués à leurs différents établissements et services. Cette stratégie de développement repose sur la vision associative d'un dynamisme partenarial à nourrir et renouveler.

C'est pourquoi, l'association identifie des partenariats et des secteurs qu'il convient de renforcer, sinon de construire, au bénéfice du parcours des personnes accompagnées.



En qualité d'employeur de l'ESS, l'association a pour objectif la mise en œuvre de principes de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (R.S.E.), également portée par la fédération : « mener l'ensemble de nos actions conformément à notre engagement éthique et dans un souci d'exemplarité, assurer la gestion socialement responsable de l'ensemble des personnels, amélioration des parcours professionnels, renforcer la gouvernance et mieux responsabiliser l'ensemble des structures du réseau, intégrer la dimension du développement durable dans nos actions... »

■ Pour un modèle collaboratif et responsable de management

Parce que la qualité de l'accompagnement des personnes est étroitement liée à la qualité de l'environnement de travail des professionnels, l'association s'engage pour l'amélioration permanente de la qualité de vie au travail.

Pour ce faire, l'association tend vers un modèle de management innovant donnant son importance à chacun des professionnels, leur permettant de prendre des décisions éclairées à leur niveau, de les responsabiliser tout en donnant sens à leur engagement.

Rompant avec le modèle classique pyramidal, il s'agit de **construire un écosystème où chacun occupe une place particulière et reconnue, et contribue au fonctionnement global de l'organisation.**

Ce modèle favorise l'autonomie de chacun dans un cadre déterminé (modalités de travail, processus de décision, temps institutionnels, etc.). Valoriser **les expertises et la créativité, les avancées et les expérimentations**, induit à terme des économies d'échelle et au quotidien une meilleure qualité de vie au travail.

L'association porte une double dynamique : **communiquer autour de ses valeurs et ses objectifs pour rassembler ses acteurs autour d'une identité et des enjeux communs ; transmettre des attendus précis et exigeants à ses professionnels pour atteindre collectivement les objectifs fixés.**

■ Pour un projet social en faveur de la responsabilisation de chacun

La R.S.E., dans toutes ses dimensions, doit être partie intégrante des pratiques mises en place au sein de l'organisation. C'est pourquoi l'association intégrera en amont de tous ses projets des objectifs sociaux, économiques, sociétaux et environnementaux.

■ Pour un développement externe ciblé

Fondée sur le principe de solidarité, l'association a vocation à s'intéresser à tous les publics en difficulté, à mettre ses expertises au service des besoins des territoires.

C'est pourquoi, elle a la volonté, d'une part, d'élargir ses publics cibles, d'autre part, de diversifier et de développer son offre au regard des besoins identifiés.

Pour ce faire, l'association envisage différentes modalités de développement.

En premier lieu, l'association s'autorise à porter et promouvoir les initiatives développées en interne auprès de ses partenaires institutionnels.

En second lieu, elle encourage la réponse aux appels à projets du territoire à partir des expertises et savoir-faire construits au fil des ans. Les structures concernées s'appuient sur l'expertise du siège en matière de montage et de gestion de projet. L'association encourage également les établissements et services de son réseau à diversifier leurs sources de financement.

Enfin, l'association est ouverte à la reprise d'activités en difficulté sur son territoire en accord et en étroite collaboration avec les autorités administratives compétentes. Cela peut avoir lieu dans le cadre d'appels à candidature lancés par ces dernières. A cet égard, l'association a d'ores et déjà acquis une expérience en matière de reprise d'activité avec l'intégration réussie de structures du Val-d'Oise dans son périmètre.

■ Pour le renforcement de la visibilité de l'association sur son territoire

Parallèlement à sa structuration interne, l'association doit renforcer la visibilité de ses actions auprès de ses partenaires en vue de favoriser les synergies et d'améliorer les parcours des bénéficiaires.

Les instances associatives sont à l'écoute des informations remontées du terrain et des acteurs des politiques publiques afin de veiller à ce que leur action soit au cœur des enjeux. Elle souhaite réinvestir les instances territoriales et être un acteur reconnu et entendu dans la définition des orientations des politiques publiques.

3 - LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PROJET ASSOCIATIF

■ Les modalités de suivi de la mise en œuvre du projet

Le Conseil d'Administration décide de mettre en place un processus d'évaluation du projet associatif en vue de son bilan à 5 ans.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté partagée de mener une évaluation continue de la qualité.

Ce processus d'évaluation se traduit par l'installation d'un comité de suivi en charge, pour les 5 ans à venir :

- de veiller à la communication du projet associatif,
- de garantir sa traduction en un plan d'action opérationnel,
- d'évaluer sa mise en œuvre,
- de faire des propositions d'ajustement des fiches actions, le cas échéant,
- de proposer un bilan à l'issue de la période.

Ce comité de suivi sera constitué d'administrateurs, de professionnels et de représentants des bénéficiaires.

■ Le plan d'actions du projet associatif

Les orientations stratégiques pour les cinq prochaines années trouvent leur mise en œuvre opérationnelle dans un plan d'actions pluriannuel.

Ce plan d'actions décrit précisément les modalités de réalisation des actions arrêtées par le Conseil d'Administration. Il **est présenté en Annexe 1** du présent projet associatif.



Les PEP Grand Oise

4 rue Gui Patin
60000 Beauvais
03 44 06 52 20

contact@lespepGrandOise.org